



DÉMOCRATIE AU TRAVAIL

Clé d'une transformation durable de notre société





Les trois enjeux du développement durable (économique/social/environnemental) sont étroitement imbriqués de sorte qu'aucun d'entre eux ne peut être négligé.

Les crises liées à la pandémie actuelle en constituent des exemples manifestes : les atteintes à la biodiversité ont favorisé l'apparition d'une épidémie qui, dans une économie mondialisée, s'est propagée rapidement dans plusieurs pays du monde, atteignant ainsi des millions de personnes contaminées et entraînant un arrêt de nombreuses activités économiques - parfois vitales (ex : approvisionnement de médicaments) - et ayant des répercussions économiques et sociales à long terme.

Il est nécessaire d'agir à tous les niveaux de pouvoir au sein de notre société pour endiguer ces phénomènes, faire évoluer les comportements collectifs et individuels, pour modifier la tendance du changement climatique.

Mais comment s'y prendre concrètement ? Quelles actions mettre en œuvre ? Comment faire pour mobiliser des millions de personnes dans cette voie ? Cela dépend-il des comportements individuels ? De la société civile ? Des Etats ? Des collectivités territoriales ? Des actions collectives (associations, ONG, syndicats, etc.) ? Des entreprises ?

Le débat apparaît sans fin.

En tout état de cause, nous avons la conviction que chacun sera enclin à changer de comportement de manière durable s'il est persuadé de son intérêt personnel et direct à le faire.

C'est pourquoi il est essentiel d'être informé, éclairé notamment sur les enjeux personnels de ces changements, et surtout d'être impliqué dans la définition de leurs modalités d'application.

L'acceptation et la mise en œuvre du changement seront facilitées si chacun est certain qu'il n'a pas été « oublié » et que cela ne se fait pas « contre » ses intérêts.

Dans ce contexte, comment créer des normes adaptées de manière concertée avec les personnes directement concernées ?

La concertation avec les salariés et leurs représentants est l'une des voies démocratiques possibles pour assurer une transition écologique équitable : négociation collective, implication des élus des Comités Sociaux et Economiques (CSE issus de la fusion du Comité d'Entreprise, du CHSCT et des Délégués du Personnel), droit d'expression

directe et collective des salariés, participation des salariés aux Assemblées Générales des actionnaires et réunions du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance, etc.

Soulignons en particulier que la négociation collective peut avoir des champs d'application matériels et géographiques très étendus : établissements, entreprises, branches, groupes, UES, inter-entreprises, interprofessionnels, régional, national, européen, international...

Ces expressions démocratiques en entreprise ont l'avantage d'impliquer directement ces « parties prenantes » dans l'élaboration de normes adaptées à leur situation.

La concertation avec les salariés et leurs représentants est l'une des voies démocratiques possibles pour assurer une transition écologique équitable





Nous avons la conviction de l'importance d'atteindre des objectifs de développement durable dans le cadre des relations de travail, notamment via la création de normes sociales et environnementales appropriées pour répondre aux enjeux de société actuels et, le cas échéant, via l'action en justice pour les faire respecter.

L'implication des travailleurs et de leurs représentants dans la manière dont l'entreprise doit changer constitue assurément l'une des clefs d'une transformation durable de notre société, étant relevé que :

- ▶ **Nous vivons un changement climatique et une extinction de masse des espèces végétales et animales en raison de l'activité humaine.**
- ▶ **Notre modèle de société** et notamment notre modèle économique et social **n'est pas adapté pour faire face aux conséquences liées aux atteintes portées à l'environnement.**
- ▶ L'action gouvernementale de trop nombreux Etats manque manifestement d'ambition ou de marges de manœuvre en matière de la lutte contre le changement climatique et de protection de l'environnement.
- ▶ Les **entreprises sont à l'origine d'une grande partie des émissions de gaz à effet de serre et des atteintes à l'environnement.**
- ▶ Les entreprises façonnent nos modèles de société. Leur puissance d'influence peut être considérable au vu de **leur rayonnement économique, financier, international, culturel et médiatique.**
- ▶ **Les entreprises sont donc des vecteurs essentiels pour changer de modèle de société et dépasser ou au moins amortir les crises environnementales, sociales et économiques que nous traversons.** Rappelons au passage qu'en principe, selon le Code civil, « *la société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité* » (Article 1833 du code civil alinéa 2).
- ▶ **Mais les entreprises et leurs dirigeants ne doivent pas décider seuls... Il est impératif de se concerter avec les « parties prenantes » pour garantir l'adaptation des mesures à leurs situations, leur acceptation et leur appropriation du changement.**

... les travailleurs et leurs représentants doivent participer à la réflexion et la mise en œuvre de nouveaux modèles de sociétés responsables

Aussi, les travailleurs et leurs représentants doivent participer à la réflexion et la mise en œuvre de nouveaux modèles de sociétés responsables.



Donnons la chance et l'opportunité aux travailleurs et à leurs représentants de participer à la création de règles en cohérence avec leur niveau d'application et qui permettront de placer le travail au cœur d'un projet de société plus global : transformer le modèle commercial de l'entreprise vers un modèle économique, social et environnemental durable et soutenable pour la planète.

Amélie KLAHR et Benoit MASNOU
Avocats associés



Covence Avocats - AARPI
10 rue Véronèse - 75013 Paris
contact@covence.fr

www.covence.fr